

CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL 22-23

Pour les règlements Régionaux et Nationaux, se reporter aux « Règlements Fédéraux » de la F.F.T.T.

Article 1 : Organisation sportive (voir annexes 1 & 2)

Article 2 : Déroulement sportif

Par groupe de 16 avec classement intégral de 1 à 16 (si le nombre d'engagés est inférieur à 16 dans une division, la commission concernée se réserve le droit de modifier la formule de l'épreuve).

Article 3 : Constitution des divisions

- ✓ Pour le premier tour les divisions sont constituées à partir des résultats de la saison précédente, de la manière suivante :
- ✓ Les montées au dernier tour de la division inférieure (sauf si changement de catégorie)
- ✓ Si un joueur n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
- ✓ Complétées par le classement aux points du critérium fédéral et éventuellement des nouveaux inscrits d'après leur classement (voir annexe 1)
- ✓ Poussins D1. Le vainqueur ou les 2 premiers de la division (selon le nombre d'inscrits, voir annexe) intègre la D1 benjamins au tour suivant.
- ✓ Un Poussin qui descend de D1 Benjamin descend en D2 Benjamin ou réintègre la D1 Poussin. (Choix du joueur)

Article 4 : Placement des joueurs :

Une fois les divisions constituées, les joueurs sont placés dans l'ordre des points classements de la phase en cours.

Article 5 : Durée des parties Messieurs :

- Pour toutes les divisions **D1** : (Poules et tableau au meilleur des 5 manches).
- Autres divisions Seniors Messieurs et Juniors garçons : (Poules et tableau au meilleur des 5 manches).
- Autres divisions D2, D3, D4 etc. pour les PG ; BG ; MG et CG : (Poules et tableau au meilleur **des 3 manches**).

Article 6 : Durée des parties Dames : Toutes divisions au meilleur des 5 manches.

Article 7 : Intégration des féminines dans les tableaux masculins.

- Pour chaque catégorie féminine, si le nombre d'inscrites en départemental est égal ou supérieur à 6, maintien de la division féminine.
- Si le nombre est inférieur à 6, les féminines sont intégrées automatiquement dans les divisions masculines.
- Elles seront placées dans les divisions masculines en fonction de leur classement (points Licence)
- Si plusieurs féminines sont placées dans la même division masculine, elles seront réparties de la manière suivante.
- 1, 2, 3, 4 féminines : Elles seront placées dans une poule de 4. A l'issue de la poule, elles seront réparties dans le tableau de 16. Les parties les opposants dans cette poule permettra de désigner la montante en Région.
- Si 5 féminines, placement de 3 dans une poule et de 2 dans une autre poule.

- Une partie de classement entre les 2 joueuses les mieux classées des 2 poules désignera la montante

Article 8 : Montées et Descentes (voir annexe 2)

Article 9 : Forfaits

Forfait non excusé : Amende + descente dans la division inférieure + Perte de la première partie.
Pas de forfait général même en cas de plusieurs forfaits.

Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive départementale :

Voyages scolaires - Service National Universel, - Décès (parents, enfants, fratrie) et Certificat médical présenté, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres premiers forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 2ème forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division.

Article 10 : Inscriptions

Possibilité de s'inscrire jusqu'au 4ème tour.

Article 11 : Sanctions.

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir 17h00 précédent l'épreuve :
 - o Amende de 10€ pour les jeunes
 - o Amende de 15€ pour les Seniors.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amendes identiques plus perte de sa première partie. Un certificat médical présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 12 : Rappel d'un point de règlement.

- Retard à tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie et marque 0 (zéro) point mais il peut disputer les parties de poules qui lui restent à jouer.
- **Un joueur qui refuse d'arbitrer à la demande du Juge-arbitre est classé dernier de son groupe et descend dans la division inférieure.**

Article 13 : Repêchages jusqu'au mercredi soir pour les jeunes, jeudi soir pour les seniors.

Article 14 : Engagements : Sous SPID - Espace Mon club – Sportifs - Engagements.

Annexe 1 : Ventilation des nouveaux joueurs au 1^{er} Tour.

MESSIEURS.

Les nouveaux joueurs seront ventilés dans les différentes divisions en fonction de leurs points licence de la saison en cours.

DAMES : Etude en fonction du nombre d'inscrites dans chaque catégorie.

Annexe 2 : Organisation sportive à l'échelon départemental.

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| <u>MESSIEURS</u> SENIORS JUNIORS CADETS MINIMES BENJAMINS | D 1 1 Groupe de 16 2 montées en Région | D 2 2 Groupes de 16 Tours 1, 2 et 3 2 montées en D1 par groupe Tour 4 : 1 | D 3, D4 ect... 2 Groupes de 16 Tours 1, 2 et 3 3 montées par groupe Tour 4 : 2 montées | Dernière division Selon le nombre de participants |
| <u>POUSSINS D1</u> | Nombre d'engagés : <= 10 : 1 montée en D1 BG.....> 10 : 2 montées en D1 BG | | | |
| <u>FEMININES</u> | Pour toutes les Divisions, une seule montée à chaque tour | | | |

Dernier Tour : **Seniors Messieurs : 2 montées en Région**
 Catégories jeunes. 1 montée en Région